

LE PROGRAMME

PIRATE

Export réalisé le 11/07/2024

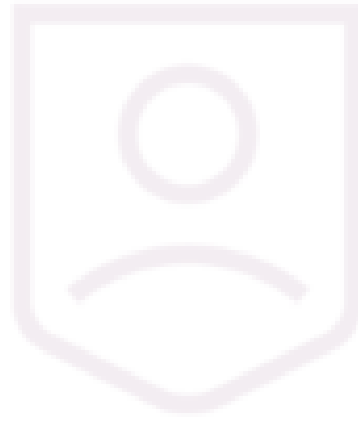
NOS IDÉES VOUS PLAISENT ? PIRATEZ-LES !



SOMMAIRE

Droits Humains à l'Ère Numérique	3
Garantir le respect des Droits des Femmes et LGBT comme partie intégrante des droits humains dans toutes les politiques publiques menées et définies au niveau international	4





DROITS HUMAINS À L'ÈRE NUMÉRIQUE

GARANTIR LE RESPECT DES DROITS DES FEMMES ET LGBT COMME PARTIE INTÉGRANTE DES DROITS HUMAINS DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES MENÉES ET DÉFINIES AU NIVEAU INTERNATIONAL

Société, Justice

Au programme depuis Janvier 2017

Que la France s'engage à intégrer la dimension des droits LGBT dans toute politique publique en matière de coopération internationale.

- Celles d'intégrer une compréhension des rapports sociaux de domination liés au sexe, de renforcer l'appui financier aux organisations défendant les droits des femmes, mais aussi leur participation aux instances de décision.
- Allouer toutes les ressources humaines et financières nécessaires à l'application des droits des femmes, en conformité avec les Objectifs de Développement Durable et notamment l'objectif 5 ; il est particulièrement important de soutenir la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes, leur participation aux instances de la vie sociale, politique et économique, leur accès aux ressources, ou encore la reconnaissance des soins et travaux domestiques des femmes, en particulier dans la politique de développement et de solidarité internationale de la France.
- Assurer un suivi et une évaluation de l'application effective des droits des femmes en France et dans les projets de développement de la France à l'international, de façon transparente et inclusive, en mettant notamment à disposition du public toutes les informations relatives au mécanisme de recevabilité en question et en intégrant les organisations de la société civile qui défendent les droits des femmes.
- Ratifier, sans exception ni réserves, la Convention n° 189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques.
- Encourager tous les États membres à ratifier ou lever les réserves sur la CEDEF et son protocole facultatif en les notifiant au Secrétariat général des Nations Unies.
- Favoriser l'adoption d'une convention internationale de l'OIT sur la violence sexiste au travail.